

DECISION MODIFICATIVE n°AVI-06122018

Le Président directeur général de l'agence nationale de la recherche (ci-après l'ANR) ;

Vu le décret n° 2006-963 du 1er Août 2006 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'agence nationale de la recherche ;

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR n°ANR-RF-2018-1;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1:

La présente décision a pour effet de modifier les modalités de versement des tranches d'aide auprès des bénéficiaires sélectionnés au titre de l'édition 2018.

Le premier versement (avance initiale) est porté à **30%**¹ du montant maximum prévisionnel de l'aide.

Le dernier versement (solde) est ajusté en conséquence à **10%** du montant maximum prévisionnel de l'aide.

Article 2:

La présente décision s'applique :

- aux partenaires de projets sélectionnés pour financement pour lesquels la convention attributive n'a pas encore été signée par les deux parties
- aux bénéficiaires, c'est-à-dire aux partenaires de projets sélectionnés pour financement pour lesquels la convention attributive a déjà été signée par les deux parties.

La présente décision ne s'applique pas à ceux des partenaires/bénéficiaires qui, en application du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR, auraient obtenu une dérogation expresse, ou dont le projet a été sélectionné dans le cadre d'un programme prévoyant une avance initiale supérieure ou égale à 30%.

Article 3 :

La présente décision prévaut sur les dispositions relatives aux modalités de versement qui leur seraient contraires en application du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR n°ANR-RF-2018-1 (art. 6.2 et 6.3) et des conventions attributives d'aide.

¹ En conformité avec la réglementation en vigueur, décret 2018-514 du 25 juin 2018.

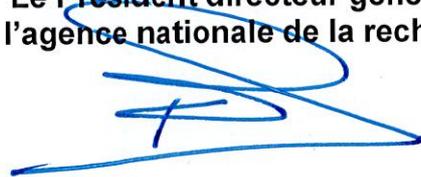
Article 4 :

La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature.

Les dispositions non modifiées par la présente décision modificative restent en vigueur.

Fait à Paris, le 06/12/2018

**Le Président directeur général
de l'agence nationale de la recherche**



Thierry DAMERVAL